

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 19 février 2024 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Witcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
Formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Maïke Storks, directrice générale et greffière-trésorière
Jules Varin, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal

Jules Varin quitte la séance après le point 6.3

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. URBANISME**
 - 6.1. Rapport du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
 - 6.2. Dépôt des documents en urbanisme
 - 6.3. Demande de dérogation mineure #2401-001 – 12, chemin Paige
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1. Approbation des comptes et transferts
 - 7.2. Rapport des dépenses autorisées
 - 7.3. Rôle d'évaluation foncière – Appui à la lettre du maire
 - 7.4. Projet nouvel hôtel de ville – Annonce de la séance d'information du 30 mars 2024
- 8. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**
 - 8.1. Entente avec la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton concernant l'entretien de la section mitoyenne du chemin Summit
- 9. ENVIRONNEMENT**
 - 9.1. Modernisation de la collecte sélective – Avis d'intention à Éco Entreprise Québec concernant la collecte et le transport des matières recyclables pour le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest pour l'année 2025
 - 9.2. Collecte des matières résiduelles – Option de renouvellement
- 10. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 12. LOISIRS ET CULTURE**
- 13. VARIA**
- 14. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h30.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

017-0224

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il EST PROPOSÉ PAR : Margarita Lafontaine

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour en retirant le point :

7.4 Projet nouvel hôtel de ville – Annonce de la séance d'information du 30 mars 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

018-0224

4.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

Il EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les versions française et anglaise du procès-verbal du 22 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.

CORRESPONDANCE

Une copie des correspondances reçues a été transmise aux membres du Conseil.

6.1

URBANISME

RAPPORT DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET INSPECTEUR MUNICIPAL

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal présente son rapport pour le mois de janvier 2024.

Janvier 2024

Nombre de permis émis: 2

Valeur des travaux: 80 000 \$

6.2
URBANISME
DÉPÔT DES DOCUMENTS EN URBANISME

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal dépose les documents suivants :

- Rapport de l'inspecteur municipal du mois de janvier 2024;
- La liste des permis et certificats actifs sur le territoire au 19 février 2024;

019-0224

6.3

URBANISME

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE #2401-001 – 12, CHEMIN PAIGE

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal présentent la demande :

Nature et effets de la demande:

La demande de dérogation mineure consiste à pouvoir réduire la marge de recul frontale à moins de 25 mètres de la rue, soit 21,51 mètres et la marge de recul arrière à 16,43 mètres.

Identification du site concerné :

L'emplacement visé par la présente demande est situé sur le lot 5 192 9905 du cadastre du Québec (matricule 8908-66-4148) situé au 12, chemin Paige à Bolton-Ouest dans la zone RES-1.

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme a recommandé dans sa résolution no. 0124-002 d'accorder la dérogation mineure sur le lot 5 192 905 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation proposée respecte les dispositions du *Règlement numéro 268 portant sur les dérogations mineures* ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation proposée ne porterait pas préjudice aux milieux naturels du secteur tel que démontré dans la caractérisation environnementale fournie par le requérant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Loren Allen

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER la dérogation mineure no. 2401-001 pour la réduction de la marge de recul avant de 25 m à 21,51 m et la marge de recul arrière de 25 m à 16,43 m.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

020-0224

7.1

**ADMINISTRATION
APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des comptes et transferts en date du 16 février 2024 d'un montant de 342 156,15\$ et d'autoriser la directrice générale à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2

**ADMINISTRATION
RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES**

La directrice générale dépose le rapport des dépenses autorisées.

021-0224

7.3

**ADMINISTRATION
RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – APPUI À LA LETTRE DU MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens ont porté à l'attention du conseil municipal leurs préoccupations concernant le rôle d'évaluation foncière en vigueur pour les années 2024, 2025 et 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite transmettre ces préoccupations aux paliers gouvernementaux en question;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne
ET RÉSOLU :

D'APPUYER la lettre du maire adressée à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, concernant le rôle d'évaluation foncière en vigueur à Bolton-Ouest;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, à la députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest et au préfet de la MRC Brome-Missisquoi, monsieur Patrick Melchior;

DE PUBLIER la lettre du maire dans une prochaine infolettre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

022-0224

8.1

**VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON
CONCERNANT L'ENTRETIEN DE LA SECTION MITOYENNE DU CHEMIN
SUMMIT**

ATTENDU QU'une section de 1 kilomètre du chemin Summit est mitoyenne entre Bolton-Ouest et Saint-Étienne-de-Bolton;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU :

DE PROPOSER une nouvelle entente avec la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton concernant les conditions d'entretien de la section mitoyenne du chemin Summit, longue d'un kilomètre pour l'année 2024;

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à négocier et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité de Bolton-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

023-0224

9.1

ENVIRONNEMENT

**MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – AVIS D'INTENTION À ÉCO
ENTREPRISE QUÉBEC CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES
MATIÈRES RECYCLABLES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE
BOLTON-OUEST POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance d'Éco Entreprises Québec (« ÉEQ ») par la MRC de Brome-Missisquoi le 23 janvier 2024 et de la publication d'un décret le 10 janvier 2024 par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que le décret permet notamment au monde municipal d'honorer, de prolonger ou de renouveler au-delà du 31 décembre 2024 les contrats de collecte et de transport de matières recyclables en cours, afin de respecter les bonnes pratiques en matière de lancement d'appels d'offres publics et ainsi minimiser collectivement les risques de bris de service et d'augmentation des coûts;

CONSIDÉRANT que pour se prévaloir de ce délai, ÉEQ demande au monde municipal de se prononcer sur son intention d'obtenir l'option de prolongation pour ses contrats de collecte et de transport pour les matières recyclables au-delà du 31 décembre 2024, et ce, afin que les coûts admissibles relatifs aux services de collecte et de transport soient compensés par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025;

CONSIDÉRANT que les municipalités devront parvenir à une entente financière avec ÉEQ avant le 14 mars 2024 afin de prévoir les modalités financières applicables pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT que la MRC de Brome-Missisquoi ne détient actuellement aucune compétence en lien avec les matières recyclables et donc, que l'entente financière avec ÉEQ devra être signée par la municipalité de Bolton-Ouest;

CONSIDÉRANT que le régime de la modernisation de la collecte sélective entrera en vigueur le 1er janvier 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Gilles Asselin
APPUYÉ PAR Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU :

D'INDIQUER à ÉEQ que la municipalité de Bolton-Ouest

- a actuellement les compétences en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles;
- est sous contrat avec l'entreprise privée *Les Entreprises R. Cherrier inc.* concernant la collecte et le transport des matières recyclables qui se termine au 31 décembre 2024
- a l'intention pour l'année 2025 d'utiliser son année de prolongation;

- souhaite parvenir à une entente financière avec ÉEQ avant le 14 mars 2024 afin que l'ensemble des dépenses admissibles concernant les matières recyclables lui soit remboursé à compter du 1er janvier 2025;
- autorise la MRC de Brome-Missisquoi à transmettre en son nom tout document ou donnée en lien avec le dossier de la modernisation de la collecte sélective et à entamer les discussions préliminaires avec ÉEQ concernant l'entente-cadre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

024-0224

9.2

ENVIRONNEMENT

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT le Décret concernant le report de la date du 31 décembre prévue aux articles 17 et 18 de la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective, pour les contrats qui visent, en tout ou en partie, la collecte et le transport de certaines matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité confirme à Éco Entreprise Québec (ÉEQ) et à la MRC Brome Missisquoi qu'elle prolonge en 2025 son contrat de collecte et de transport des matières recyclables;

IL EST PROPOSÉ PAR Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR Eddy Whitcher
ET RÉSOLU :

D'EXERCER l'option de renouvellement pour l'année 2025 prévue dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2023-11 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles conditionnellement à ce que la municipalité parvienne à une entente financière avec Éco Entreprise Québec (ÉEQ);

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet;

DE FINANCER ces dépenses estimées à 187 133,83\$ plus taxes et ajustements à même le fonds général de la Municipalité (budget 2025).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

11.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun dossier.

12.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

**13.
VARIA**

Aucun dossier.

**14.
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

**025-0224
15.
LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER la séance. Il est 20h45.

Maïke Storks
Directrice générale et
greffière-trésorière

Denis Vaillancourt
Maire

ATTESTATION

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.